

Ville de Saint Jean d'Angély

Saint-Jean-d'Angély, le 27 octobre 2025

DÉCISION DU MAIRE N° 2025_ST_DEC61

La Maire de la Ville de Saint-Jean-d'Angély,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L 2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération n° D5 du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L 2122.22 du Code général des Collectivités territoriales,

DÉCIDE

Article 1 : De conclure avec le professionnel de santé Mme Carine ARANGOÏS, qualifié en psychologie, inscrit sous le numéro RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé) 10008586496, un bail professionnel pour l'occupation d'un bureau de 26 m² situé dans un ensemble immobilier sis 6 avenue Pasteur à compter du 1^{er} novembre 2025, pour une durée de 6 ans.

Le loyer mensuel est fixé à cent soixante-deux euros et cinquante centimes (162,50 €).

Il n'est pas assujetti à la TVA et est révisable à la date anniversaire du bail suivant l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT), en prenant comme base l'indice du 1^{er} trimestre 2025 soit 137,29.

Article 2 : La présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil municipal.

Pour la Maire empêchée,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint
Cyril CHAPPET



Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE
par télétransmission au contrôle de légalité
sous le n° 017-211703475-20251027-2025_ST_DEC61-DE
AR Préfecture le 28/10/2025
et par publication dématérialisée le 28/10/2025